Vivatax

Référence EXEMPLE-REVENU
02.11.2026

RAPPORT D'ANALYSE FISCALE

Changement de revenu

Martigny (Valais) · Année fiscale 2026

Votre projet

Vous envisagez une hausse de 6'500 CHF par an du salaire brut.

Votre résultat en bref

Votre impôt annuel actuel	3'870 CHF
Votre impôt annuel avec un salaire augmenté de 6'500 CHF	4'677 CHF
Surcoût d'impôt annuel	**807 CHF**

Le rapport montre ce que votre changement de revenu vous fait gagner ou perdre, une fois l'impôt payé.

Comprendre votre résultat

L'effet de votre changement de revenu

Le tableau présente les montants que votre projet modifie. Les revenus et les déductions déterminent le revenu imposable, sur lequel l'impôt est calculé. Les montants inchangés ne sont pas détaillés.

Élément	Avant le projet	Après le projet	Écart
VOS REVENUS			
Votre salaire net (cotisations sociales déduites)	83'200 CHF	89'284 CHF	+ 6'084 CHF
Total des revenus retenus	**123'750 CHF**	**129'834 CHF**	**+ 6'084 CHF**
VOS DÉDUCTIONS			
Frais professionnels (forfait)	–4'496 CHF	–4'679 CHF	– 183 CHF
Total des déductions	**–68'106 CHF**	**–68'289 CHF**	**– 183 CHF**

L'EFFET DE VOTRE CHANGEMENT DE REVENU · SUITE

Élément	Avant le projet	Après le projet	Écart
VOTRE REVENU IMPOSABLE			
Pour le canton et la commune	55'644 CHF	61'545 CHF	+ 5'901 CHF
Pour la Confédération	61'044 CHF	66'945 CHF	+ 5'901 CHF
VOTRE IMPÔT			
Impôt cantonal et communal sur le revenu	3'760 CHF	4'530 CHF	+ 770 CHF
Impôt fédéral direct	0 CHF	37 CHF	+ 37 CHF
Impôt sur la fortune	110 CHF	110 CHF	0 CHF
Votre impôt total	**3'870 CHF**	**4'677 CHF**	**+ 807 CHF**

Votre impôt avant le projet est de **3'870 CHF**. Votre impôt après le projet est de **4'677 CHF**. Votre projet augmente donc votre impôt de **807 CHF** pour l'année 2026.

Impôt total annuel

Avant le projet	Après le projet	Impôt en plus
3'870 CHF	4'677 CHF	**807 CHF**

Salaire net supplémentaire	+6'084 CHF
Impôt supplémentaire	807 CHF

Hausse de revenu après impôt

5'277 CHF par an, soit 440 CHF par mois

> La hausse de votre salaire net est de 6'084 CHF par an. Votre impôt augmente de 807 CHF. Les autres dépenses de votre ménage ne sont pas comprises dans cette comparaison.

LES POINTS À VÉRIFIER AVANT DE DÉCIDER

La variation étudiée

Le rapport présente la différence d'impôt liée au changement renseigné. Une variation de salaire brut et une variation de revenu imposable ne décrivent pas la même chose.

Lire les montants

Les montants présentés concernent le changement de revenu indiqué. Une autre hausse de salaire demanderait un nouveau calcul. Les rapports « 3ème pilier A » et « Rachat dans votre caisse de pension (2ème pilier) » chiffrent l'effet d'un versement de prévoyance.

Les effets hors du calcul fiscal

Le changement peut aussi influencer la caisse de pension, les prestations sociales et les aides liées au revenu. Ces effets dépendent de votre situation et ne sont pas compris dans le salaire net après impôt présenté.

Vos prochaines démarches

Confirmez le montant annuel réellement attendu et la date du changement. Comparez les chiffres du rapport à votre certificat de salaire ou à votre dernière taxation. Adaptez vos acomptes pour anticiper le solde de fin d'année.

Le détail de votre situation fiscale

Ces tableaux concernent vos revenus avant le changement étudié. Ils servent à calculer l'impôt de départ, comparé à l'impôt après le changement dans les résultats du rapport. Vos revenus sont repris, puis les déductions retenues par le calcul sont détaillées jusqu'au revenu imposable.

Vos revenus

Votre salaire net	**83'200 CHF**
Salaire net de votre conjoint	**40'300 CHF**
Autres revenus rentes, pensions, revenus immobiliers et autres revenus déclarés	250 CHF
Revenu net du ménage	**123'750 CHF**

Les déductions retenues

Déduction	Canton et commune	Confédération
Frais professionnels (forfait)	4'496 CHF	4'496 CHF
Frais de transport	3'360 CHF	3'360 CHF
Frais de repas	3'200 CHF	3'200 CHF
Versements au 3ème pilier A	9'000 CHF	9'000 CHF
Primes d'assurance déductibles	9'860 CHF	5'100 CHF
Frais de garde	4'800 CHF	4'800 CHF
Garde par les parents eux-mêmes (Valais)	6'260 CHF	0 CHF
Déduction lorsque les deux conjoints travaillent	7'000 CHF	14'100 CHF
Frais de formation	1'600 CHF	1'600 CHF
Déductions pour les enfants et le couple	17'880 CHF	16'400 CHF
Dons	650 CHF	650 CHF
Total des déductions	**68'106 CHF**	**62'706 CHF**

Votre revenu imposable

	Canton et commune	Confédération
Revenu net du ménage	123'750 CHF	123'750 CHF
Déductions	–68'106 CHF	–62'706 CHF
Revenu imposable	**55'644 CHF**	**61'044 CHF**

LE DÉTAIL DE VOTRE SITUATION FISCALE · SUITE

Votre impôt actuel

Impôt cantonal	1’452 CHF
Impôt communal	2’284 CHF
Taxe personnelle	24 CHF
Impôt fédéral direct	0 CHF
Impôt sur la fortune	110 CHF
Total de votre impôt actuel	**3’870 CHF**

Vos taux d’imposition actuels

Taux moyen la part de vos revenus nets que représente votre impôt	3,13 %
Taux marginal la part d’un revenu supplémentaire qui serait payée en impôt	13,15 %

Votre fortune

Comptes, titres et autres biens au 31 décembre	125’000 CHF
Fortune nette attribuée à votre canton avant les déductions propres à votre canton	125’000 CHF
Impôt sur la fortune	**110 CHF**

ANNEXES

Données et hypothèses retenues

Les données du dossier et les paramètres retenus permettent de vérifier votre analyse.

Votre situation personnelle

Canton	Valais
Commune	Martigny
Année fiscale	2026
État civil	Marié ou en partenariat enregistré
Âge	41
Âge du conjoint	39
Enfants	2
Âges des enfants	7, 11

Votre famille

Garde des enfants par les parents eux-mêmes	Oui

Vos revenus

Salaire net annuel	83’200 CHF
Salaire net annuel du conjoint	40’300 CHF
Votre taux d’activité actuel	100 %
Taux d’activité actuel du conjoint	60 %
Autres revenus	250 CHF

Votre prévoyance

Vos versements annuels au 3ème pilier A	6’000 CHF
Versements annuels au 3ème pilier A du conjoint	3’000 CHF

DONNÉES ET HYPOTHÈSES RETENUES · SUITE

Vos frais professionnels

Moyen de transport pour le travail	Transports publics
Prix de l'abonnement	2'400 CHF
Repas de midi	Repas pris à l'extérieur, sans participation de l'employeur
Moyen de transport du conjoint	Transports publics
Prix de l'abonnement du conjoint	960 CHF
Repas de midi du conjoint	Repas pris à domicile

Vos déductions personnelles

Primes d'assurance	13'920 CHF
Frais de garde	4'800 CHF
Frais médicaux et dentaires payés	0 CHF
Frais de formation et de perfectionnement	1'600 CHF
Dons	650 CHF
Versements à un parti politique	0 CHF

Votre patrimoine et vos dettes

Comptes, titres et autres biens	125'000 CHF

DONNÉES ET HYPOTHÈSES RETENUES · SUITE

Vos biens immobiliers

Propriétaire d'un bien immobilier	Non

Votre projet : le changement de revenu

Qui change de revenu ?	Vous
Votre revenu va-t-il augmenter ou diminuer ?	Il augmente
De combien votre salaire annuel brut change-t-il ?	6'500 CHF

Les hypothèses et la méthode

Votre impôt est recalculé avec le nouveau salaire. Les autres données restent identiques. Demandez une adaptation de vos acomptes et vérifiez les effets du changement auprès de votre caisse de pension.

- Ce calcul est une estimation, établie à partir des chiffres que vous nous avez communiqués.
- Vos salaires nets reprennent les montants renseignés. Les cotisations sociales ne sont pas déduites une seconde fois. Les salaires bruts, non indiqués, sont estimés à partir de ces nets. Ils servent aux calculs qui partent du salaire brut, comme les cotisations à la caisse de pension.

Vous souhaitez davantage de détails ?
Vous pouvez prendre un rendez-vous avec Vivatax.
Ce rendez-vous est une prestation distincte du rapport.
+41(0)32 724 20 06 · hello@vivatax.ch · www.vivatax.ch
Pour obtenir l'analyse de votre propre situation, commandez votre rapport sur simulators.vivatax.ch.